



Commune de Cheseaux

CARTES JOURNALIÈRES CFF - FLEXICARD

Il s'agit de cartes journalières non nominatives qui donnent droit à la libre circulation dans tout le rayon de validité de l'abonnement général CFF, en seconde classe, le jour indiqué sur la carte. Elles permettent également de circuler avec les cars postaux, ainsi que bon nombre de lignes privées de bus, chemins de fer et bateaux.



Il s'agit de cartes journalières datées et dénommées "Carte journalière Commune". Elles sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte.

L'acquisition et l'utilisation de ces cartes sont soumises aux conditions suivantes :

- > Le prix de vente de la carte est fixé à Fr. 45.-
- > L'achat ne peut être effectué que deux mois à l'avance au maximum.
- > Cette prestation est réservée exclusivement aux habitants de Cheseaux, et ceci jusqu'à 7 jours ouvrables avant la date de validité de la carte. Pendant la dernière semaine, les cartes non vendues pourront être acquises par des personnes externes à la commune.
- > Les cartes pourront être retirées au guichet du contrôle des habitants pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.
- > Le principe "premier arrivé, premier servi" sera appliqué strictement.
- > Les billets réservés devront impérativement être retirés le jour ouvrable suivant, après réception de la validation par la commune. Faute de quoi les billets seront remis en vente .
- > Une fois la carte acquise, aucun remboursement ne sera possible.
- > Tout abus d'utilisation (revente par exemple) entraînera la radiation du fichier des bénéficiaires.
- > Aucun recours ne sera accepté.

[CONSULTER LE CALENDRIER](#)